



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

- 1/ Prendre **obligatoirement** un rendez-vous : en ligne à l'adresse <https://www.avon77.com/spip.php?article4473> ou par téléphone au 01.60.71.20.00
- 2/ Saisir **une pré-demande en ligne** à l'adresse <https://ants.gouv.fr/>, imprimer le récapitulatif et **l'apporter au rendez-vous avec les justificatifs indiqués dans le tableau** ci-dessous. En cas d'empêchement, un formulaire Cerfa est aussi disponible à l'accueil de la Mairie. Avoir connaissance des date et lieu de naissance de ses parents.
- 3/ Bien préparer votre dossier : **TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX LISTÉS CI-DESSOUS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ETRE PRÉSENTÉS AVEC LEUR PHOTOCOPIE. A DÉFAUT, NOUS NE POURRONS PAS TRAITER VOTRE DOSSIER ET VOUS DEVREZ REPRENDRE UN AUTRE RENDEZ-VOUS.**
- 4/ **Timbres fiscaux** : achat en ligne lors de la pré-demande ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>, dans un bureau de tabac ou une trésorerie.
- Tarifs : de 0 à 14 ans : 17 €uros ; de 15 à 17 ans : 42 €uros ; dès 18 ans : 86 €uros. **PAS D'ACHAT DE TIMBRE FISCAL EN MAIRIE.**

Présence **IMPÉRATIVE** du demandeur majeur ou du demandeur mineur accompagné de son représentant légal lors du dépôt du dossier.

DOCUMENTS ORIGINAUX + PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES	Photo couleur – de 6 mois (*)	Justificatif domicile – de 6 mois (*)	Timbre fiscal	Copie intégrale acte de naissance – de 3 mois (*)	Jugement complet de divorce ou séparation	Déclaration de perte ou de vol	Photocopie de l'ancien passeport et/ ou de la carte d'identité	Titre identité + justificatif de domicile du représentant légal	Justificatif domicile – de 6 mois + attestation + titre identité de l'hébergeant	Jugement de tutelle + présence obligatoire et titre identité du tuteur	Jugement de curatelle
1 ^{ère} demande	X	X	X				X				
Renouvellement	X	X	X				X				
Perte ou vol	X	X	X	X		X					
PIECES A AJOUTER SI :											
Personne hébergée									X		
Femme divorcée (port du nom d'épouse)					X						
Personne sous tutelle				X						X	
Personne sous curatelle				X							X
MINEURS											
Si garde alternée		2 parents			X			X			
Si parents hébergés									X		

(*) Photo d'identité couleur de – de 6 mois, tête nue, de face, sur fond clair neutre et uni (pas de fond blanc), sans sourire, lunettes de vue acceptées si verres transparents.

(*) Justificatifs de domicile acceptés : facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe et mobile, avis imposition sur le revenu, taxe habitation, assurance logement, quittance de loyer non manuscrite. PAS DE PHOTOCOPIE NECESSAIRE si le justificatif est imprimé depuis l'espace client sur le site du « fournisseur ».

(*) Copie intégrale d'acte de naissance : à fournir si la commune de naissance n'est pas dématérialisée. Vérifiez sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>.

CAS PARTICULIERS

En cas de perte : déclaration de perte à remplir sur place ou à télécharger sur le site : www.service-public.fr ;

En cas de vol : déclaration de vol auprès du commissariat ou d'une gendarmerie, à apporter lors du rendez-vous en mairie ;

Si 1^{ère} demande suite à une naturalisation : fournir le certificat ou le décret de naturalisation + acte de naissance portant la mention de naturalisation.